

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Héritage

Octobre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Collège Héritage s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Héritage, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 5 juillet 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 16 et 17 novembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Héritage et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Rocco Iafigliola, professeur de physique au Collège Marianopolis, M^{me} Hélène Lalancette, professeure de biologie au Cégep de Granby Haute-Yamaska, M. Roger Martineau, ex-coordonnateur du Service des communications et du développement au Cégep de Victoriaville. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Héritage est situé à Gatineau. Il est le seul établissement d'enseignement supérieur anglophone de l'Ouest du Québec. Il offre dix programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, dont 6 à la formation technique. À l'automne 2003, 735 élèves fréquentaient l'établissement à la formation régulière.

Le programme *Sciences de la nature* offert au Collège Héritage, défini par objectifs et standards depuis 1999, compte $58\frac{2}{3}$ unités, dont 32 unités en formation spécifique réparties en 12 cours. À l'automne 2005, 125 élèves étaient inscrits au programme, soit environ 17 % de la population étudiante du Collège. Le nombre d'inscriptions a légèrement diminué dans les dernières années.

Le Collège recommande aux élèves qui ont obtenu, au secondaire, une note inférieure à 75 % dans le cours de mathématiques 536 de prendre un cours de mise à niveau en mathématiques; ces élèves sont alors inscrits au profil *Science with pre-calculus*. Les autres élèves suivent le profil *Science*. Seule la séquence des cours de mathématiques varie en fonction du profil, tous les élèves suivant les cours des autres disciplines dans le même ordre.

Les enseignants des disciplines de la formation spécifique font partie du Département des sciences, à l'exception des professeurs de mathématiques qui sont regroupés à l'intérieur de leur propre département. À l'automne 2005, treize enseignants donnaient les cours de la formation spécifique, dont cinq œuvrant à temps plein au Collège.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation a été réalisée pendant la session d'hiver 2005. Elle a porté sur la période qui a suivi l'implantation du programme révisé, soit à partir de l'année 1999. Un accent particulier a été mis sur les années les plus récentes, de 2003 à 2005.

Pour évaluer le programme, le Collège a constitué un comité d'autoévaluation formé de dix personnes : deux enseignants de la formation spécifique, un professeur de la formation générale, la directrice des études et son adjointe, une conseillère en aide pédagogique individuelle, une conseillère pédagogique, un étudiant et deux diplômés du programme. D'autres personnes ont été consultées en tant que personnes-ressources, dont des enseignants. Sous la supervision du comité d'autoévaluation, un sous-comité de trois personnes, composé de la directrice des études, de la coordonnatrice du Département des sciences et d'une conseillère pédagogique, a préparé le devis d'évaluation, a réalisé la collecte et l'analyse des données et a rédigé le rapport d'autoévaluation.

Conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, le Collège a fait porter son évaluation sur les six critères qui y sont inclus et il a sélectionné certains d'entre eux comme étant prioritaires. La cohérence, les méthodes pédagogiques et l'efficacité du programme ont ainsi été ciblées. Le choix des critères prioritaires reflète les préoccupations du Collège, notamment quant à la persévérance des étudiants dans le programme et à l'adaptation des profils aux besoins des élèves.

Le Collège a recueilli de nombreuses données perceptuelles. Des enquêtes ont été réalisées auprès des élèves, des enseignants de la formation spécifique, des coordonnateurs des disciplines de la formation générale, des diplômés et des élèves qui avaient quitté le programme sans avoir obtenu le diplôme. De plus, pour compléter l'information recueillie auprès des élèves, le Collège a organisé deux groupes de discussion avec les étudiants.

Le Collège a également analysé des documents, dont des plans de cours de la formation générale et de la formation spécifique, ainsi que des statistiques portant sur le cheminement scolaire de ses élèves.

Tout au long du processus, les enseignants ont été informés des progrès de la démarche.

Le comité d'autoévaluation a soumis le rapport d'autoévaluation à la Commission des études (*Academic Senate*). Après que celle-ci l'ait approuvé, le rapport a été acheminé au conseil d'administration qui l'a adopté.

La Commission note le sérieux apporté par le Collège à cette autoévaluation. De plus, elle souligne les efforts mis sur la collecte de données auprès des diplômés du programme ainsi qu'auprès des élèves qui ont abandonné leurs études avant la diplomation. Elle considère que la démarche du Collège lui a permis de bien analyser son programme et d'en dégager des aspects importants, tant au niveau de ses qualités que des points à améliorer.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Pour connaître les besoins des universités, le Collège compte surtout sur les contacts qu'entretient avec elles la conseillère en aide pédagogique individuelle rattachée au programme. Toutefois, le Collège juge qu'il pourrait obtenir plus d'information à cet égard et il compte mettre sur pied un comité consultatif du programme *Sciences de la nature* qui comprendra des représentants des universités. La formation du comité était en préparation au moment de la visite.

Soixante-six diplômés ont répondu à l'enquête réalisée lors de l'autoévaluation du programme. Dans l'ensemble, ils se disent satisfaits de la formation qu'ils ont reçue et ils jugent qu'ils ont été bien préparés aux études universitaires; parmi ceux fréquentant des universités québécoises (quatorze diplômés), le taux de satisfaction est de 100 %.

Afin de favoriser la réussite des étudiants et de bien les préparer aux études universitaires, le Collège offre deux profils différents, selon les résultats obtenus en mathématiques 536 à l'école secondaire. Depuis l'automne 2004, seule la séquence des cours de mathématiques distingue les deux profils, alors que les élèves inscrits en *Science with pre-calculus* doivent suivre un cours de mise à niveau en mathématiques à la première session. Auparavant, ces élèves suivaient également un cours d'introduction aux études scientifiques collégiales et ils suivaient leur premier cours de chimie à la deuxième session seulement. Les deux profils étaient alors plus distincts. La décision de les rapprocher a été prise alors que le Collège désirait diminuer le nombre de cours offerts dans l'établissement, dans un contexte

d'ajustement de l'allocation des ressources enseignantes. Le Collège a évalué la pertinence du cours d'introduction aux études scientifiques, qui visait à mieux préparer les élèves au premier cours de chimie, et il en a conclu que celui-ci ne donnait pas les résultats attendus. Il a donc choisi de ne plus l'offrir et d'améliorer plutôt les services du Centre d'aide afin de mieux soutenir les élèves dans leur premier cours de chimie. Le rapprochement des deux profils a aussi permis d'offrir un plus large choix de cours optionnels aux étudiants inscrits en *Science with pre-calculus* en remplaçant le cours d'introduction aux études scientifiques par un cours au choix de l'élève. Ces modifications au profil étaient trop récentes au moment de l'autoévaluation pour qu'on puisse juger de leur impact sur la réussite des élèves, une seule cohorte ayant été touchée par cette mesure. La Commission souligne la préoccupation du Collège envers la réussite de tous ses étudiants.

L'établissement a présenté peu de données sur le passage des diplômés à l'université et sur leur cheminement à l'ordre universitaire. Selon les statistiques disponibles, le taux d'admission dans les universités québécoises est comparable à celui de l'ensemble des collèges québécois. Dans le cadre de l'autoévaluation, le Collège a fait une relance des diplômés du programme depuis 1999; quatre-vingt-quinze pour cent d'entre eux avaient poursuivi des études universitaires, dont une forte proportion dans des universités ontariennes (73 %). Toutefois, le Collège ne dispose d'aucune donnée sur le cheminement de ses diplômés une fois qu'ils sont admis à l'université. La dispersion des étudiants dans deux provinces et la difficulté d'obtenir des informations des universités qui les reçoivent constituent des contraintes importantes, alors que la relance des diplômés n'est pas une pratique courante. Le Collège est soucieux d'être mieux informé à cet égard et il envisage des pistes de solution, dont des représentations auprès des universités et la relance régulière des diplômés. La Commission lui *suggère* de donner suite rapidement à ces intentions afin d'avoir une vision juste de la pertinence de son programme.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Les compétences du devis ministériel liées à une discipline particulière sont bien couvertes par les cours du programme. Toutefois, la compétence d'intégration 00UU (*Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis*) n'est pas aussi bien prise en compte. Le Collège indique que celle-ci est pleinement atteinte une fois que l'élève a complété quatre cours du programme identifiés à cet effet, soit un cours dans chacune des quatre disciplines principales. Cette compétence requiert, entre autres, que l'élève mette en évidence l'interdisciplinarité du domaine des sciences. L'élève suivant

des cours rattachés à une discipline, il est difficile de voir comment il peut développer cette habileté, à moins qu'un effort particulier ne soit fait en ce sens à l'intérieur des cours. Les plans des cours visés par cette compétence ne comprennent pas d'indication démontrant un souci d'intégration interdisciplinaire et au moins un plan de cours ne contient aucune mention de la compétence.

Les plans de cours ne prennent pas en compte les buts généraux du programme. D'ailleurs, la plupart des enseignants rencontrés lors de la visite ne connaissaient pas l'existence des buts généraux. Toutefois, ils sont convaincus que le programme permet de développer les habiletés visées par ces buts, comme appliquer la démarche scientifique, travailler en équipe ou raisonner avec rigueur.

Dans l'ensemble, les plans de cours fournissent aux élèves l'information dont ils ont besoin. Le Collège s'assure de leur conformité aux prescriptions de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages : les plans de cours sont d'abord revus par le coordonnateur du département et ils sont ensuite validés par la Direction des études. Toutefois, les plans ne sont pas tous de qualité égale et plusieurs ne reflètent pas l'approche par compétences qui doit caractériser le programme actuel.

Le traitement de la compétence d'intégration, le manque d'attention porté aux buts généraux du programme ainsi que la présentation de certains plans de cours révèlent une absence d'appropriation par les enseignants du programme implanté en 1999. Le Collège doit s'assurer que le programme qu'il offre est conforme aux prescriptions du devis ministériel et qu'il correspond à l'approche par compétences. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que les compétences du devis ministériel ainsi que les buts généraux du programme soient pris en compte dans le programme.

La séquence des cours est organisée de façon à faciliter la progression des apprentissages et la réussite des élèves. Toutefois, le Collège a choisi de ne pas imposer de préalable au cours *Chimie des solutions* afin de permettre aux élèves admis à l'hiver de s'y inscrire. En pratique, très peu d'élèves le font et le Collège admet qu'un préalable existe dans les faits, puisqu'il est improbable qu'un élève puisse réussir ce cours sans avoir suivi le premier cours de la séquence. Le Collège gagnerait donc à formaliser l'existence de cette règle.

Le travail requis des élèves correspond à ce qui est prévu dans la pondération et la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre, bien que le passage du secondaire au collégial rende plus difficile la première session.

En somme, le programme permet aux élèves de bien développer les compétences disciplinaires, il est offert dans un ordre logique et il requiert des élèves un niveau de travail approprié. Cependant, il ne favorise pas l'interdisciplinarité et il n'est donc pas conforme au devis ministériel.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

En général, les enseignants privilégient les exposés magistraux lors des périodes de cours données en classe. Quelques enseignants utilisent d'autres méthodes plus actives, comme l'étude de cas ou la résolution de problèmes, notamment dans les cours de biologie où la Commission a constaté des efforts pour renouveler les méthodes d'enseignement. Les élèves rencontrés lors de la visite considèrent que les méthodes utilisées leur permettent de bien apprendre, mais ils aimeraient que les professeurs utilisent plus d'exemples concrets pour illustrer la théorie. La Commission a aussi noté que les applications informatiques sont peu utilisées à l'intérieur du programme.

L'enquête réalisée auprès des élèves a révélé une insatisfaction généralisée quant aux méthodes pédagogiques utilisées en chimie, ce qui a été confirmé lors de la rencontre avec les élèves. Le Collège en est conscient et, depuis l'autoévaluation, il a entrepris des actions en vue de corriger la situation. Un des problèmes mentionnés tient à l'absence de liens entre les laboratoires et la matière vue en classe, alors que les cours et les laboratoires sont donnés par des enseignants différents qui, à l'évidence, ne coordonnent pas leurs activités. La Commission *suggère* au Collège de solutionner les problèmes liés à l'enseignement de la chimie qui ont été relevés lors de l'autoévaluation.

Par ailleurs, le Collège limite la taille des groupes pour les laboratoires, autour de seize élèves, ce qui favorise un meilleur apprentissage. Les élèves reconnaissent qu'ils sont choyés à cet égard.

Les enseignants rencontrés ont démontré un intérêt pour les activités parascolaires à caractère scientifique. Leurs élèves participent d'ailleurs annuellement au concours « Science, on tourne! » et à un concours provincial en sciences. La Commission encourage le Collège à soutenir la participation des élèves et des enseignants à ce type de projets; ces

activités ajoutent un aspect pratique aux méthodes pédagogiques plus conservatrices utilisées présentement dans le programme.

En général, les méthodes pédagogiques permettent de bien transmettre les savoirs disciplinaires. Toutefois, elles ne sont pas aussi efficaces pour développer les autres habiletés visées par le programme. Des méthodes centrées sur l'apprentissage des élèves, plutôt que sur la transmission des connaissances, conviendraient mieux à l'approche par compétences.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Les compétences disciplinaires sont prises en charge dans des cours spécifiques, conformément au devis ministériel. La Commission a relevé plus tôt les difficultés liées à l'atteinte de la compétence d'intégration 00UU (*Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis*) qui est conditionnelle à la réussite de quatre cours. Le traitement réservé à cette compétence ne permet pas d'évaluer adéquatement les apprentissages des élèves à cet égard.

La Commission a analysé les épreuves finales de chacun des cours de la formation spécifique. Dans la plupart des cours, les épreuves finales permettent de vérifier que l'élève a réalisé les apprentissages requis. Toutefois, dans quelques cours, notamment en biologie, l'évaluation repose sur des questions à choix multiple et sur des questions à réponse courte, ce qui permet difficilement de mesurer adéquatement l'atteinte des compétences par les élèves; l'ajout d'éléments d'intégration favoriserait une évaluation plus juste des apprentissages de l'étudiant.

Par ailleurs, le poids de l'épreuve finale dans la constitution de la note finale du cours varie de 25 % à 35 % et la réussite de cette épreuve n'est pas une condition à la réussite du cours. La note finale dans chacun des cours résulte donc généralement d'une évaluation continue. Une telle évaluation ne permet pas toujours d'attester l'atteinte de la compétence : d'une part, elle ne permet pas de reconnaître la réussite de l'élève qui ne serait arrivé qu'en fin de session à développer les habiletés requises, d'autre part, elle permet aussi la réussite d'un élève qui n'aurait pas intégré l'ensemble des connaissances et des habiletés visées par le cours. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages résulte, dans tous les cours, en une attestation juste de l'atteinte de chacune des compétences.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Plusieurs activités sont organisées afin de recruter des élèves et de leur offrir une information juste sur le programme et sur les études collégiales. La Commission note la participation des élèves du programme à certaines de ces activités, notamment lors de la visite des écoles secondaires et lors des soirées « portes ouvertes » où le Collège reçoit les élèves du secondaire et leurs parents. Bien que le nombre d'admissions ait diminué légèrement dans les dernières années, le Collège attire et admet dans le programme des élèves aptes à y réussir.

Les élèves réussissent bien leurs cours et les taux de réussite des nouveaux élèves au premier trimestre sont supérieurs à ceux du réseau pour toutes les cohortes depuis plusieurs années. Pour les trois dernières cohortes dont les données sont disponibles (de 2001 à 2003), le taux de réinscription au troisième trimestre dans le même programme au collège d'origine est aussi plus élevé. Par contre, le taux de réinscription au collégial, quel que soit le collège ou le programme, est plus faible que celui du réseau, ce qui tend à accréditer la perception de l'établissement que ses élèves de *Sciences de la nature* quittent pour poursuivre leurs études à l'extérieur du Québec.

La diplomation en durée prévue fluctue selon les cohortes, mais elle est généralement inférieure à celle du réseau. Le taux d'obtention du diplôme deux ans après la durée prévue des études est nettement inférieur à celui obtenu dans les autres collèges (avec un déficit d'au moins 20 % pour la diplomation « tout programme, tout collège »).

Le Collège est préoccupé par le faible taux de diplomation et il a profité de l'autoévaluation pour consulter ses anciens élèves non diplômés. D'après les résultats obtenus, la plupart d'entre eux ont continué leurs études dans d'autres collèges ou universités, souvent à l'extérieur du Québec, et le tiers des répondants ont indiqué qu'ils avaient quitté le collégial en raison des conditions d'admission avantageuses qui leur avaient été faites par des universités ontariennes. La Commission reconnaît que le Collège Héritage, un collège anglophone situé à la frontière du Québec, fait face à une problématique particulière de rétention de ses élèves. Elle prend note que son plan

stratégique prévoit des actions à cet égard et elle *suggère* au Collège de les mettre en œuvre rapidement, d'en évaluer l'efficacité et, le cas échéant, d'actualiser son plan.

L'épreuve synthèse, condition à la diplomation, doit permettre de vérifier que l'élève a intégré les apprentissages essentiels du programme et qu'il en a ainsi atteint les buts. Au Collège Héritage, cette épreuve prend la forme d'un portfolio qui comprend un travail réalisé dans chacun des cours de la formation générale propre au programme, un travail produit à l'intérieur d'un cours d'éducation physique et un projet scientifique. Ce projet doit toucher au moins deux disciplines des sciences et il est réalisé dans le cadre d'un cours de la formation spécifique, au choix de l'élève, donné à la dernière session. Le portfolio consiste exclusivement dans la collection des ouvrages précités et il n'inclut pas de texte intégrant ses diverses composantes.

L'analyse des plans des cours concernés montre que l'épreuve synthèse n'y est pas toujours mentionnée; toutefois, les étudiants en reçoivent une description écrite à l'intérieur des cours de sciences. Cette description énumère les douze buts généraux du programme et explique que l'épreuve synthèse, plus particulièrement le projet scientifique, vise à assurer que l'étudiant les a atteints. Ceci revêt une importance singulière, alors que les buts généraux ne sont pas explicitement pris en compte dans les cours du programme. Toutefois, le document précise également qu'au moins trois des buts généraux doivent être incorporés au projet afin que l'étudiant puisse être évalué à cet égard. La documentation fournie à l'élève est donc ambiguë quant au nombre de buts généraux à évaluer. Le projet en soi est intéressant et il permet à l'élève de démontrer qu'il a développé des habiletés interdisciplinaires de niveau collégial. Son évaluation cause cependant problème, puisqu'il n'existe aucune grille de correction et que l'évaluation est laissée à la discrétion de chaque enseignant. Plusieurs professeurs du programme ayant admis ne pas connaître les buts généraux, leur appréciation risque de ne pas être équivalente pour tous les élèves. La Commission *suggère* donc au Collège de prendre les moyens pour baliser la correction de l'épreuve synthèse, comme le prévoit d'ailleurs sa politique relative à l'épreuve synthèse.

Par ailleurs, pendant la dernière année, le Collège a organisé une activité qui a permis aux élèves de présenter à l'ensemble de la communauté collégiale les projets réalisés à l'intérieur de l'épreuve synthèse. Cette activité a généré beaucoup d'enthousiasme chez les élèves et chez leurs professeurs. Elle a aussi été l'occasion pour les élèves de démontrer d'autres habiletés, dont certaines liées à la formation générale. Satisfait du succès de cette expérience, le Collège entend la répéter; il gagnerait à l'intégrer formellement à l'épreuve synthèse et à en faire une composante, ce qui y ajouterait une valeur additionnelle.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, les ressources humaines, matérielles et financières et la gestion du programme.

L'encadrement des élèves

Dans son rapport, le Collège présente les mesures d'aide aux élèves et il indique que ceux-ci en sont satisfaits. Le Centre d'aide à l'apprentissage (*Learning center*) et le tutorat par les pairs contribuent à bien soutenir les élèves dans leurs études. De même, la conseillère en aide pédagogique individuelle répond aux besoins des élèves du programme. Les étudiants sont aussi très satisfaits de l'encadrement personnalisé fourni par leurs professeurs dont ils apprécient la grande disponibilité. La Commission souligne le bon encadrement dont bénéficient les élèves; ceci constitue une force du programme.

Les ressources humaines, matérielles et financières

Le rapport du Collège conclut que les ressources humaines sont suffisantes et qu'elles possèdent les qualifications nécessaires pour œuvrer au sein du programme, ce que constate également la Commission.

Le Collège a aussi examiné les ressources matérielles et financières qui sont dévolues au programme. Il considère que ces ressources permettent d'offrir le programme correctement, malgré les contraintes budgétaires. Comme le Collège, la Commission a constaté que certains équipements, notamment en biologie, gagneraient à être modernisés. Les ressources sont toutefois adéquates.

La gestion du programme

Sous ce critère, le Collège a examiné la répartition des responsabilités et les communications à l'intérieur du programme. Il ne relève pas de problème important à cet égard.

Le comité de programme ne fonctionne pas sur une base régulière. La plupart des enseignants de la formation spécifique appartenant au même département, ils discutent ensemble des questions relatives au programme, alors que le coordonnateur est chargé des relations avec les enseignants des autres disciplines (mathématiques et les disciplines de la formation générale). Même si cette situation semble satisfaire l'ensemble des enseignants

concernés, le Collège pourrait rendre plus régulières les activités du comité de programme, particulièrement au moment d'assurer un suivi à la présente évaluation.

Plan d'action

Le rapport d'autoévaluation propose un grand nombre d'actions pour résoudre les problèmes identifiés. En conclusion, le Collège a retenu huit voies d'action, dont certaines liées aux relations avec les universités, au raffermissement des liens entre certains cours et à la promotion du diplôme d'études collégiales.

Le Collège a déposé un plan d'action lors de la visite. Ce plan reprend la plupart des actions proposées dans le rapport d'autoévaluation. Il inclut aussi plusieurs activités qui s'exercent en continu et qui avaient été mises en place bien avant l'autoévaluation, comme l'analyse des plans de cours par le coordonnateur de département ou l'organisation d'activités de perfectionnement. Le plan détermine des responsables pour chaque action et il indique la date du début des travaux sans en mentionner la durée prévue. La Commission *suggère* au Collège d'ajouter à son plan les actions qui permettront de répondre aux problèmes relevés dans le présent rapport et de préciser les échéanciers des activités afin d'améliorer le suivi qui sera donné à cette évaluation.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Collège Héritage présente des qualités évidentes, mais aussi des faiblesses que le Collège devra corriger.

Les élèves bénéficient d'un bon encadrement de la part d'enseignants disponibles et de services d'aide à l'apprentissage qui les satisfont. Le petit nombre d'élèves dans les classes de laboratoire est aussi un avantage qui favorise leur apprentissage. La réussite des cours est élevée; les diplômés disent qu'ils ont été bien préparés pour les études universitaires. Certaines initiatives pédagogiques, notamment en biologie, sont intéressantes.

Le Collège devra cependant apporter des améliorations au programme. Il devra s'assurer que les enseignants s'approprient la version du programme adoptée en 1999 afin que les étudiants reçoivent la formation qui correspond au devis ministériel, comme le lui recommande la Commission. Celle-ci lui recommande également de voir à ce que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des compétences visées par le programme. Enfin, la Commission a suggéré au Collège d'obtenir plus d'information sur les progrès de ses diplômés à l'université, de prendre rapidement les mesures nécessaires à l'amélioration de l'enseignement dans les cours de chimie, de prendre des moyens efficaces pour hausser la rétention des élèves dans le programme et de mieux encadrer la correction de l'épreuve synthèse de programme.

Le Collège a produit un plan d'action qui, complété par l'ajout de nouvelles actions et par la détermination d'un échéancier, devrait l'aider à améliorer la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège Héritage souscrit à l'analyse faite par la Commission.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente